



Aperçu du programme pour concessionnaires Prime pour la vente au détail de produits Daikin au Canada - Mise à jour

Dates du programme de récompenses des vendeurs au détail de produits à haut rendement : Du 1er avril

Le programme de récompenses des vendeurs au détail offrira des primes au personnel des ventes au détail pour la vente d'équipements à haut rendement de la marque Daikin pendant les dates du programme. Le programme sera administré par Incentive Solutions en notre nom. Les directives du programme sont décrites à la page 2 de cette annonce. Les produits admissibles et les montants des primes sont décrits ci-dessous.

Produits admissibles et montants des primes*

| Systèmes à haut rendement | | Primes pour générateur d'air SEUL <small>(Ne peuvent pas être combinées avec les primes sur les systèmes)</small> | | Unités combinées | | |
|--|-------------|---|-------------|--|--|-------|
| Systèmes de climatisation | Prime (CAD) | Modèles | Prime (CAD) | Modèles | Prime (CAD) | |
| DX17VSS, DX6VSS, DX6VSA | 250 \$ | DC97MC | 35 \$ | DP16GM | 35 \$ | |
| DX20VC, DX9VCA | 125 \$ | DM97MC | 35 \$ | DP16HH | 35 \$ | |
| DX18TC, DX7TCA | 100 \$ | DC96VC | 20 \$ | DP16HM | 35 \$ | |
| DX16TC | 75 \$ | DC96VE | 20 \$ | DP15CH | 35 \$ | |
| DX16SA, DX5SEA | 50 \$ | DM96SE | 20 \$ | DP14DM | 35 \$ | |
| | | DM96SN | 20 \$ | DP5HM | 35 \$ | |
| | | DM96TN | 20 \$ | | | |
| | | DM96VC | 20 \$ | | | |
| Pompes à chaleur | Prime (CAD) | DM96VE | 20 \$ | VRV LIFE | | |
| DZ17VSA, DZ6VSA | 250 \$ | DC96TN | 20 \$ | Modèles | Prime (CAD) | |
| DZ20VC, DZ9VCA | 125 \$ | DC96SE | 20 \$ | RXSQ + 1 CXTQ ou FX_Q | 200 \$ | |
| DZ18TC, DZ18VC | 100 \$ | DC96SN | 20 \$ | RXSQ + 2 CXTQ ou FX_Q | 200 \$ + 25 \$ = 225 \$ | |
| DZ7TCA, DZ16TC | 75 \$ | | | RXSQ + # CXTQ + FX_Q | 200 \$ + 25 \$ / personne <small>(Limité à 300 \$ au total)</small> | |
| DZ16SA, DZ5SEA | 50 \$ | | | | | |
| Offre groupée Daikin FIT et Daikin Cloud Services | | Daikin Cloud Services | | SKYAIR - Usage résidentiel UNIQUEMENT | | |
| Modèles | Prime (CAD) | Plans | Prime (CAD) | Modèles | Prime (CAD) | |
| Tous les modèles Daikin FIT Tous les plans DCS | 400 \$ | DOCSACHP-LT DOCSACHP-1 DOCS-1FREE | 50 \$ | RZR18TAVJU(A) et 24 RZR30TAVJU(A), 36, 42 et 48 | 100 \$ 200 \$ | |
| <i>Les services Daikin FIT et Daikin Cloud doivent être vendus/activés lors de la même vente pour recevoir la prime de l'offre groupée</i> | | <i>Les plans de services en nuage Daikin Cloud doivent également inclure le modèle et le numéro de série du produit pour être admissibles</i> | | RZQ1STAVJU(A) et 24 RZQ30TAVJU(A), 36, 42 et 48 | 100 \$ 200 \$ | |
| | | Sans conduit | Modèles | Prime (CAD) | DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE L'AIR INTÉRIEUR DAIKIN | |
| | | CIRRA | 2MX18AXVJU | 50 \$ | Modèles | |
| | | Série 19 | RX-NM/AXVJU | 30 \$ | Prime (CAD) | |
| | | Série 19 | RK-NM/AXVJU | 30 \$ | DSEN-HAQA | 25 \$ |



Aperçu du programme pour concessionnaires

Prime pour la vente au détail de produits Daikin au Canada - Mise à jour

Possibilité d'inscription ou de désinscription du distributeur

Les distributeurs indépendants sont responsables du financement de 25 % du montant de chaque prime pour la vente au détail payé dans le cadre du programme. En s'inscrivant au programme, les distributeurs indépendants comprennent qu'ils seront facturés par Daikin Comfort Technologies North America, Inc à hauteur 25 % de chaque prime pour la vente au détail payé à leur(s) concessionnaire(s) inscrit(s) dans le cadre de ce programme.

Directives du programme, conditions et exclusions de responsabilité

Directives du programme

- L'équipement admissible doit être vendu au cours de la période désignée du programme. Les installations, les demandes et les documents justificatifs doivent être reçus avant le 15 juillet 2023.
- Les demandes de remboursement tardives seront payées à hauteur de 50 % du montant de la prime selon le Tableau des produits admissibles, seulement pendant une courte période après l'échéance initiale. Toutes les demandes tardives seront payées à la discrétion de Daikin.
- Seuls les produits énumérés dans le tableau des produits admissibles sont admissibles au titre du programme de primes indiqué. Toutes les offres dépendent de la disponibilité du produit. Aucun remplacement ou exception ne sera accordé(e).
- Offre limitée à une prime par équipement et par numéro de série.
- Cette promotion s'applique uniquement aux installations de remplacement résidentielles. Les installations commerciales, les installations résidentielles neuves et les ventes à soi-même ne s'appliquent pas.
- Les équipements doivent être installés au Canada uniquement.

Inscription du personnel des ventes au détail et processus de paiement des demandes

- Le personnel de vente au détail doit compléter le processus d'inscription sur le site www.SalesRewards.ca. Au moment de l'inscription, il sera demandé aux participants de saisir des informations à caractère personnel à des fins de suivi et à des fins fiscales.
- Le personnel de vente au détail présentera et pourra vérifier le statut de ses demandes de primes à tout moment en visitant le site www.SalesRewards.cash.
- Toutes les demandes **doivent** être présentées en ligne sur www.SalesRewards.ca. Aucune demande ne sera acceptée par courrier postal.
- Les demandes seront chargées sur la carte de débit envoyée au personnel de vente au détail. Les cartes ne seront pas envoyées au personnel de vente au détail avant la présentation de la première demande.
- Le service à la clientèle de 360insights peut être contacté par courriel (DaikinRewardsCA@email-360insights.com) ou par téléphone (1-855-801-5827).
- L'assistance commerciale Daikin peut être contactée par courriel à l'adresse Sales.Support@daikincomfort.com

Conditions

- Les vendeurs au détail réclamant la prime doivent être employés par le concessionnaire pour toute la durée du mois au cours duquel la prime est demandée.



Aperçu du programme pour concessionnaires Prime pour la vente au détail de produits Daikin au Canada - Mise à jour

Conditions générales - Exclusions de responsabilité

- Offre limitée à une prime par équipement et par numéro de série.
- Les primes s'applique aux unités multiples pour une habitation individuelle au Canada seulement.
- Cette promotion s'applique uniquement aux installations de remplacement résidentielles. Les installations commerciales, les installations résidentielles neuves, les installations multifamiliales et les ventes à soi-même ne s'appliquent pas.
- Les produits vendus dans le cadre d'un programme national de vente au détail ne sont pas admissibles dans le cadre de ce programme.
- Les résidents canadiens sont sujets à la taxe sur les revenus divers T4 pour les primes d'un montant total annuel égal ou supérieur à 500 dollars canadiens

Bonne chance et bonnes ventes!